

Pour les parents de A à Z

ABSENCE : Lorsque votre enfant doit s'absenter, **vous devez aviser directement le secrétariat** au (450) 655-5266, poste 5 **ainsi que le service de garde** au poste 6, soit par message téléphonique sur la boîte vocale en nous donnant le **motif** et la **durée** de son absence.

Vous pouvez également procéder par courriel : de-la-broquerie@cssp.gouv.qc.ca et garde-de-la-broquerie@cssp.gouv.qc.ca ainsi que par le Portail Mozaik Parent.

ABSENCES PROLONGÉES : L'absence d'un élève pour cause de voyage durant la période de classe prive celui-ci d'explications, de travaux d'apprentissage et parfois d'évaluations. L'école vous laisse cependant toute la responsabilité de la décision et des conséquences possibles. Aucune planification de l'enseignement, aucun travail scolaire ne sera fourni à l'élève pendant cette période d'absence. Le suivi du programme, les travaux à remettre ainsi que le rattrapage relèvent des parents. Des cours de récupération portant sur le contenu de la matière vue en classe pendant cette absence ne pourront être exigés. L'école ne peut être responsable du retard scolaire qui pourrait résulter d'une absence d'un élève pour un voyage. Une telle absence est non motivée au sens de la Loi sur l'instruction publique.

ALIMENTATION : Il est bien certain qu'un bon déjeuner donne le ton à la journée de votre enfant. À l'école, nous privilégions les collations santé telles que : fruits, légumes, produits laitiers, biscottes, etc. Il faut **éviter tous les aliments contenant des arachides, des noix ou des amandes**.

ALLERGIES : Si votre enfant souffre d'allergie(s), il est très important de nous en informer. Notre infirmière nous fournira des protocoles à appliquer en cas de besoin. Vous comprendrez que si votre enfant dîne à l'école, **il faudra éviter tous les aliments contenant des arachides, des noix ou des amandes**. Pour certains élèves présentant des allergies sévères, des traces minimales de ces aliments, des odeurs ou un toucher peuvent provoquer une réaction grave. Attention au contenu des barres tendres.

APPAREILS INTELLIGENTS (montres intelligentes, cellulaires, tablettes) : L'élève n'a pas la permission d'entrer dans la classe avec un appareil électronique intelligent. En tout temps, il doit le laisser éteint dans son sac d'école. L'école décline toute responsabilité en cas de bris, vols ou pertes.

ARGENT DE POCHE : Nous demandons aux élèves de ne pas apporter d'argent de poche à l'école. Cela évitera les pertes, vols, échanges et achats de biens appartenant à d'autres élèves ou à des commerces avoisinants.

ASSURANCE-ÉCOLIER : Le Centre de services scolaire des Patriotes ne détient pas d'assurance-accident pour les élèves. Il est de la responsabilité des parents de souscrire annuellement au bénéfice de chacun de leurs enfants d'âge scolaire à une telle assurance auprès d'un assureur privé.

BÉNÉVOLES : Les parents qui pourraient avoir temps et intérêt pour aider notre école sont toujours les bienvenus. Un formulaire où vous pouvez nous signaler vos disponibilités est remis en début d'année. Veuillez aviser l'enseignante de votre enfant ou la secrétaire de l'école.

BIBLIOTHÈQUE : Nous offrons une période de bibliothèque à nos élèves grâce à la collaboration précieuse de parents bénévoles. Les élèves sont responsables des livres empruntés. Tout livre perdu ou abîmé devra être remboursé par le parent.

BRIGADIERS : Des brigadiers sont en poste, aux intersections des rues de Jumonville et de Montarville ainsi qu'aux intersections des rues de Jumonville et le Baron, à l'entrée et à la sortie des élèves. Les élèves doivent traverser avec les brigadiers et respecter les consignes de ces derniers.

BRIS DE MATÉRIEL : En cas de bris ou de perte de tout matériel scolaire, l'école se réserve le droit de réclamer le remplacement ou le remboursement aux parents.

CHAUSSURES : Il est recommandé de porter des chaussures attachées et soutenant bien le pied pour éviter les blessures et permettre à l'élève de pratiquer différentes activités dans la cour et au gymnase en toute sécurité.

CHIEN : Aucun chien ou animal n'est permis sur le terrain de l'école. Vous ne pouvez pas apporter votre animal lorsque vous venez reconduire ou chercher votre enfant entre 7 h et 18 h.

COLLATION : Une collation santé est privilégiée telle que : fruits, légumes et produits laitiers.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : Les réunions ont lieu une fois par mois et sont annoncées dans le courrier familial. Pour toute question ou commentaire, vous pouvez joindre les membres à l'adresse suivante : de-la-broquerie@cssp.gouv.qc.ca. Nous acheminerons votre courriel aux membres concernés.

COURRIER FAMILIAL (destiné aux parents) : Nous vous faisons parvenir par courriel un courrier familial à tous les mois. C'est un moyen de communiquer avec vous sur diverses facettes de la vie à l'école de votre enfant. Il est très important de mettre à jour votre adresse électronique en informant le secrétariat par téléphone ou par courriel.

DÉBARCADÈRE : Le débarcadère en avant de l'école est réservé aux autobus. Vous pouvez y déposer vos enfants, mais évitez de vous y attarder puisque cet endroit doit servir d'abord aux autobus. Des trottoirs ou des sentiers sont prévus pour la circulation des élèves à l'extérieur. **Conséquent, l'élève ne doit en aucun temps circuler dans le stationnement.** Vous pouvez attendre votre enfant marcheur au débarcadère sur la rue de Jumonville. La cour d'école est réservée au service de garde jusqu'à 18 h et aucun parent ne doit s'y présenter. C'est une question de sécurité.

DÉPART HÂTIF : Les départs avant la fin des classes sont évidemment à éviter. Si votre enfant devait exceptionnellement quitter l'école plus tôt, il doit présenter à son enseignant(e) un billet écrit par ses parents et informer la secrétaire avant de quitter l'école.

FERMETURE DE L'ÉCOLE : Cette décision est habituellement prise tôt le matin et un avis est rapidement diffusé sur la page d'accueil du site Web du CSSP, sur la page Facebook du CSSP, dans les principaux médias (télé et radio), et via l'application Mégafon.

HORAIRE : Le secrétariat de l'école est fermé entre 12h00 et 13h00.

Si votre enfant doit quitter pour un rendez-vous : Vous devez venir chercher votre enfant avant 12h00 et le ramener dans la cour pour 13h00. Il n'y a personne durant l'heure du midi pour planifier les allers et venues des enfants.

Pour les élèves du préscolaire, le matin, la cloche sonne à 8 h 25. Les élèves peuvent se présenter seuls sur la cour à 8 h 20. Le dîner est de 11 h 30 à 12 h 55. En début d'après-midi, la cloche sonne à 13 h et les classes se terminent à 14 h 37. Les élèves marcheurs peuvent se présenter seuls sur la cour à 12 h 55.

Pour les élèves du primaire, le matin, la cloche sonne à 8 h 25. Les enfants peuvent se présenter seuls dans la cour à partir de 8 h 15. Le dîner est de 11 h 50 à 13 h 10. En début d'après-midi, la cloche sonne à 13 h 10. Les élèves peuvent se présenter dans la cour à partir de 13 h. Les classes se terminent à 15 h 35.

IDENTIFICATION : Nous vous recommandons fortement d'identifier tous les effets personnels, vêtements, boîte à lunch, sac à dos et effets scolaires de votre enfant. Nous avons des bacs pour les objets perdus et ceux qui sont identifiés n'y restent pas longtemps. Deux fois par année, les objets perdus non réclamés sont remis au comptoir familial de Boucherville.

MÉDICAMENTS : À l'exception du service de garde où les médicaments sont sous clé, l'école ne conserve et n'administre aucun médicament aux élèves sauf dans des cas requis par une autorité médicale. Seuls les médicaments prescrits, dans leur contenant original, fournis avec la prescription et où le nom de l'enfant apparaît, seront autorisés et administrés.

ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS : Pour toute question, commentaire ou pour offrir vos services, vous pouvez contacter les membres à l'adresse suivante :
oppbroquerie@gmail.com

OUBLI DE MATÉRIEL : L'élève n'a pas la permission de retourner dans sa classe après les heures de cours. Il doit prévoir tout son matériel nécessaire avant de quitter la classe. De plus, les élèves **ne sont plus appelés en classe** pour les différents oublis. Ils devront venir les chercher au moment opportun (récréation ou heure du midi) à l'entrée de l'école. Veuillez prendre soin de les identifier clairement au nom de l'enfant.

PERMISSION DE SORTIR : Si, pour une raison ou une autre, vous autorisez votre enfant à se rendre au domicile d'un autre élève (enfant qui prend l'autobus), nous devons recevoir **votre autorisation écrite** ainsi que celle du parent de l'élève qui reçoit. Il est interdit à un élève non-transporté de monter à bord de l'autobus scolaire pour se rendre chez un ami. **Nous devons également recevoir une autorisation écrite si vous voulez que votre enfant quitte l'école sans un adulte.**

REPAS CHAUDS : Pour les élèves dîneurs, un service de traiteur est offert. L'information est donnée à tous les parents par le service de garde lors de la rentrée.

RETARD : Si votre enfant est en retard (après 8 h 25 ou 13 h 10), il doit se présenter au secrétariat afin de signaler son arrivée et récupérer sa carte d'absence. Les retards seront comptabilisés par l'enseignante. En cas de retards trop fréquents, l'enseignant(e) ou la directrice communiquera avec vous afin de trouver des moyens d'améliorer la situation.

SÉCURITÉ ET VISITEURS : Personne n'est autorisé à circuler dans l'école sans en avoir informé la secrétaire. Tout visiteur doit signer un registre à l'entrée et à la sortie. Tout visiteur doit avoir l'autorisation de circuler dans l'école.

SERVICE DE GARDE : Notre service de garde est en opération de 7 h à 18 h. La technicienne peut répondre à toutes vos questions sur ce service. Vous pouvez téléphoner au (450) 655-5266 poste 6 ou envoyer un courriel à garde.de-la-broquerie@cssp.qc.ca.

SITE WEB : <http://delabroquerie.csp.qc.ca>

PAGE FACEBOOK : [École De La Broquerie Boucherville](#)

STATIONNEMENT : Des aires de jeux, des trottoirs ou des sentiers sont prévus pour la circulation des élèves à l'extérieur. Conséquemment, l'élève ne doit pas circuler dans le stationnement. Vous comprendrez que **vous ne pouvez faire descendre votre enfant de la voiture dans le stationnement**. C'est une question de sécurité. Le stationnement est petit et réservé au personnel de l'école entre 7 h et 16 h.

SURVEILLANCE : La surveillance sur la cour débute dix minutes avant l'entrée des élèves du primaire (seulement 5 minutes avant pour les élèves du préscolaire), soit à 8 h 15 le matin et à 13 h l'après-midi. L'élève non-inscrit au service de garde ne doit pas arriver dans la cour avant le début de la surveillance. Afin d'avoir une surveillance efficace et protectrice, il est important de respecter les heures d'arrivée.

TÉLÉPHONE : Aucun élève n'est autorisé à utiliser un cellulaire à l'école. Si l'élève doit exceptionnellement téléphoner, il pourra le faire au secrétariat de l'école ou dans la classe avec l'enseignant(e).

URGENCE-AMBULANCE : En cas d'urgence, le personnel de l'école prendra les mesures nécessaires pour voir à donner les premiers soins à l'élève. Si l'état de santé de l'élève nécessite un transport en ambulance, celui-ci sera aux frais des parents.

VACANCES FAMILIALES : Tenant compte des exigences de la loi sur l'Instruction publique, ces absences peuvent nuire aux études des élèves et sont contraires aux politiques de l'école. Les parents sont tenus de prendre les moyens requis pour que leur enfant participe aux activités de l'école selon le calendrier scolaire et l'horaire établi.

Si, malgré ces principes, les parents décident de faire manquer des jours de classe à leur enfant, les exigences qui suivent devront s'appliquer.

Exigences :

- L'élève qui s'absente pendant l'année scolaire doit en avoir averti la direction, le secrétariat et son enseignant(e) par une note rédigée et signée par les parents.
- Les parents ne doivent pas s'attendre à obtenir, de la part des enseignants de leur enfant, des cours de récupération portant sur le contenu de la matière vue pendant son absence. De plus, les enseignants ne sont pas tenus de fournir des travaux scolaires en raison de cette absence.

VIOLENCE : Aucun geste de violence ou y ressemblant n'est accepté. Aucune parole vulgaire, dégradante, méprisante ou carrément violente n'est acceptée non plus. Si votre enfant apporte à l'école des objets personnels à caractère violent, ceux-ci pourront être confisqués par la direction de l'école. Au sujet de la violence sous toutes ses formes, c'est tolérance zéro. Nous avons un plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école que vous pouvez consulter sur le site internet de l'école.